

Regroupement familial possible si titre de sejour expiré?

Par rosenoire, le 20/07/2009 à 07:44

Bonjour,

JE viens de connaitre le forum et je voudrais que vous m'aidiez a resoudre mon probleme.

Je me suis marié avec ma femme fin 2006 (elle est entree en F avec un titre de sejour etudiant mais expiré en septembre 2006), j'ai une carte résidente, statut réfugié. Ca fait bientot 3 ans qu'elle reste en F sans papier. Avant, je voulais faire les demarches mais je n'ai pas de boulot fixe.

La, je viens d'avoir un CDI, je voudrais faire un regroupement familial mais voir que le titre de sejour de ma femme est expiré, la prefecture lui demande de retourner sans le pays et moi, je dois faire une demande ici.

Je veux pas separer de ma femme, est-ce qq1 est dans la meme situation et arrive a avoir un titre se sejour? Vous pouvez me donner qq conseils.?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon message